



Décisions du Conseil d'administration du 19 novembre 2009

24 novembre 2009

Dans sa séance du 19 novembre 2009, le Conseil d'administration a décidé :

- D'adopter un plan mondial d'attribution gratuite de sept actions à chacun des salariés du Groupe Saint-Gobain. Cette attribution est soumise à une condition de présence dans le Groupe ainsi qu'à une condition de performance liée à la progression du résultat d'exploitation consolidé au titre des exercices 2010 et 2011, cette condition s'établissant par la moyenne des taux de ces deux exercices.
- D'adopter un plan mixte d'attribution d'options de souscription et/ou d'attribution gratuite d'actions à certains cadres et dirigeants, au nombre de 1701, du Groupe Saint-Gobain. Le Directeur Général s'est vu attribuer 200 000 options de souscriptions, mais pas d'actions gratuites. Il a été décidé de reconduire à son égard les dispositions énoncées dans le rapport annuel au titre de l'exercice 2008 (p 89) en application de l'article L.225-185 du code de commerce relatives aux modalités de conservation des options. Ce plan est également soumis à une condition de présence dans le Groupe à son terme et à une condition de performance liée à l'atteinte d'un taux déterminé de retour sur capitaux employés (« ROCE ») au titre des exercices 2010, 2011 et 2012 (options), 2010 et 2011 (actions). Si un seul des taux est atteint, le tiers (options) ou la moitié (actions) seulement de l'attribution sera réalisée ; si deux des trois taux sont atteints, deux tiers seulement des options pourront être exercées. L'attribution complète ne sera réalisée que si tous les taux fixés sont atteints. Si aucun des taux n'est atteint, aucune option ne pourra être exercée et aucune action ne sera attribuée. Le prix d'exercice des options de souscription a été fixé à la moyenne des cours des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration, soit à 36,34 €.